

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011  
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

### EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**SAINT MEDARD EN JALLES - Terrain nu situé Allée des Gravettes, cadastré DL  
2 - Cession à la S.A. d' H.L.M. CLAIRSIENNE - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de Saint Médard en Jalles, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à l'encontre du terrain nu d'une superficie de 4 597 m<sup>2</sup> cadastré DL2, situé allée des Gravettes à SAINT MEDARD EN JALLES, appartenant à Madame Anne DUFOUR.

Cette acquisition avait pour objet la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux confiée à la SA d'HLM Clairsienne.

C'est ainsi que par acte notarié du 3 décembre 2010, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 310 000 euros augmenté des frais notariés non connus à ce jour.

La mise en œuvre de cette opération comprenant la réalisation d'environ 14 maisons locatives avec garages financées en PLUS (9 logements) et en PLAI (5 logements), représentant une SHON approximative de 1 504 m<sup>2</sup>, prévue à brève échéance, doit faire l'objet du dépôt d'une demande de permis de construire courant juin 2011.

C'est ainsi que la SA d'HLM Clairsienne a sollicité l'acquisition immédiate de ce bien immobilier.

Cette cession est de ce fait proposée sur la base du prix de revient TTC de celui-ci comprenant son prix d'achat de 310 000 euros augmenté des frais notariés non connus à ce jour, dont la société Clairsienne s'acquittera auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux dès que leur montant aura été établi sur justificatif.

Ce prix de revient n'est pas inférieur à l'estimation de France Domaine délivrée par communiqué n°2011-449V0445 du 17 février 2011.

Bien que s'agissant de la cession d'un terrain à bâtir soumise à la TVA sur marge brute au taux de 5,50 %, cette transaction envisagée au strict prix de revient ne donnera lieu à aucun versement à ce titre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les disposition du Code général des Collectivités Territoriales  
**VU** les dispositions du Code de l'Urbanisme  
**VU** l'avis de France Domaine n°2011-449V0445 du 17 février 2011

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

La réalisation prochaine d'une opération d'environ 14 logements locatifs sociaux recevant l'agrément de la municipalité, nécessite la cession en l'état à la SA d'HLM Clairsienne du terrain nu communautaire d'une superficie de 4 597 m<sup>2</sup> cadastré DL2 situé allée des Gravettes à SAINT MEDARD EN JALLES.

**DECIDE**

**Article 1 :** La vente en l'état à la SA d'HLM Clairsienne domiciliée 223 avenue Emile Counord, 33081 BORDEAUX cedex, du terrain nu d'une superficie de 4 597 m<sup>2</sup> cadastré DL2, situé allée des Gravettes à SAINT MEDARD EN JALLES, est décidée moyennant le prix de 310 000 euros TTC, dont une TVA sur marge nulle, augmenté des frais notariés d'acquisition non connus à ce jour, à percevoir dès que leur montant aura été établi sur justificatif.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

**Article 3 :** La recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné : Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC 32.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2011

M. JEAN TOUZEAU